

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR DE DANSE CLASSIQUE FILLE AU TITRE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020

1- Descriptif du poste sous contrat d'établissement, à pourvoir au 1^{er} septembre 2019 :

- 1 poste de 12 heures hebdomadaires.
cf. en annexe le parcours d'étude de danse classique et la fiche parcours post DNSP classique au titre de l'année 2018-2019.

2- Conditions de rémunération des postes à pourvoir :

- Traitement de base calculé en référence au premier échelon de la grille indiciaire des professeurs du conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) (34 807,79 € bruts annuels) auquel il convient d'ajouter l'indemnité de résidence, et le cas échéant, le supplément familial de traitement.

3- conditions pour concourir :

peuvent poser leur candidature les personnes titulaires de titres ou diplômes de l'enseignement supérieur délivrés par les institutions françaises ou étrangères habilitées et/ou justifiant d'une activité d'enseignement d'au moins trois années et d'une carrière nationale ou internationale exceptionnelle.

4- Missions et activités principales du poste à pourvoir :

Délivrer un enseignement d'excellence de niveau supérieur en danse classique en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement.

Il s'agira notamment d'assurer le suivi pédagogique des élèves, d'assurer une veille artistique de la discipline et de ses évolutions, de participer à la bonne marche des cursus d'études, de contribuer à l'évaluation et à l'orientation des élèves, de mettre en œuvre le projet pédagogique de l'établissement.

- Liaison hiérarchique : le directeur du conservatoire et par délégation, le directeur des études chorégraphiques.

- Liaison fonctionnelle : le directeur des études chorégraphiques, les autres professeurs et l'équipe administrative de la direction des études chorégraphiques, le directeur des études musicales et de la recherche, les chefs des autres départements, les autres professeurs du CNSMDP et l'ensemble des services du Conservatoire (administration, régie des salles, régie d'orchestre ...)

5- Principales connaissances, savoir-faire et savoir-être requis pour les postes à pourvoir :

Connaissances :

Méthodes rigoureuses et exigeantes ainsi que techniques pédagogiques avérées respectant le projet de l'établissement et la charte déontologique relative aux pratiques pédagogiques des enseignants ;

Excellente culture générale de la discipline enseignée et culture générale des autres disciplines chorégraphiques avérées ;

Savoir-faire :

Concevoir, proposer et mettre en œuvre une technique d'enseignement dans la discipline en lien avec les niveaux enseignés et les exigences relatives à chaque niveau et intégrant une progression pédagogique cohérente ;

Capacités à travailler avec des enseignants d'autres disciplines et le cas échéant à les intégrer dans son enseignement ;

Observer une veille quant au développement physique, psychologique et social de l'élève et être le relais entre l'élève et les services du Conservatoire quand le professeur le juge nécessaire ;
Curiosité et veille sur les évolutions du paysage chorégraphique, particulièrement en danse classique et néoclassique.

Savoir-être /Compétences comportementales :

Sens de l'innovation/ créativité ;
Appétence pour la transmission ;
Capacités de communication ;
Capacités d'adaptation ;
Sens de l'organisation et du travail en équipe ;
Sens des responsabilités ;
Rapport à la musique développé.

6- Modalités de candidatures :

Les candidatures : lettre de candidature et curriculum vitae dactylographié sur une seule page chacun et pièces justificatives le cas échéant, doivent être envoyées uniquement par courrier postal, au plus tard le 12 janvier 2019, le cachet de la poste faisant foi.

Adresse d'envoi des candidatures :

Monsieur le Directeur du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris,
Service des ressources humaines et du dialogue social, Bureau des personnels enseignants,
209, avenue Jean Jaurès, 75 019 Paris.

7- Une présélection des dossiers :

Un jury constitué d'experts du ministère de la culture, du Conservatoire et de personnalités extérieures qualifiées est chargé de présélectionner les dossiers des candidats qui seront admis pour l'épreuve d'admission. Chaque candidat recevra une réponse écrite à sa candidature.

Les candidats retenus par le jury seront convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

8- L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'admission se déroule devant le jury en deux étapes :

1 – une épreuve pédagogique :

Chaque candidat devra délivrer un cours de danse classique d'une heure et quinze minutes maximum à des élèves filles, dont le nombre peut varier de 6 à 15, de niveau 1ère, 2ème année ou 3ème année du DNSP. Devront être intégrées à ce cours, 15 minutes de transmission du répertoire.

Seront mis à la disposition des candidats : un studio d'environ 150 m² équipé de barres, de miroirs et d'un tapis de danse. Un ou une pianiste en accompagnement pour la délivrance du cours.

2 – un entretien de 15 minutes maximum.

9- Information générale sur le dispositif de recrutement :

Le conservatoire national supérieur de musique et de danse est engagé dans une démarche de labellisation « égalité » et « diversité » dispensée par l'AFNOR.

Dans ce cadre et dans celui de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations, le ministère de la culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement <https://www.allodiscrim.fr/>